**Bourses amU pour le stage du Master 2 « Biologie & Santé », parcours “IA et biomarqueurs” dans le cadre du projet européen « Advanced Digital Skills AI and Health ».**

**Date d'ouverture** : 30 mai 2025

**Nombre de candidatures possibles par candidat** = max. 1

**Date limite** : 30 mai 2027

**Statut** : publié

**Durée du stage** : min. 6 mois

**Nombre total de bourses disponibles** : 70

**Acronyme du projet**: AI and Health

**Nom complet du projet financé par l'UE** : Advanced Digital Skills AI and Health (compétences numériques avancées en matière d'IA et de santé)

**Numéro de convention de subvention** : 101083880

**Thème** : DIGITAL-2021-SKILLS-01-SPECIALISED – Programmes d'éducation spécialisée dans des domaines de capacité clés

**Processus de soumission et d'évaluation**

**Objet** : Aix-Marseille Université ouvre un appel à candidatures pour l'attribution et le versement de fonds pour la période de stage des étudiants inscrits en Master 2 « Biologie & Santé », parcours ” “Biomarqueurs et IA” à la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales.

**Organisme d'accueil** : L'action vise à fournir une subvention requise pendant la période de formation en milieu professionnel par la loi française relative aux stages de plus de 2 mois, qui doit être versée sous forme d'indemnité journalière de stage (4,35 €/heures) pour une durée de travail effectif n'excédant pas 10 heures par jour. La durée légale hebdomadaire de travail ne peut excéder 35 heures.

**Les principes et la procédure d'attribution du financement** sont accordés à travers une liste de stages, qui sont proposés en lien avec la thématique du programme AI and Health et sa mise en œuvre. Le cumul avec une autre bourse européenne, telle que l'allocation accordée dans le cadre de la mobilité de stage du programme Erasmus+, n'est pas autorisé, en raison de la question d'un éventuel double financement.

Les participants doivent être citoyens de l'UE et de nationalité européenne pour pouvoir bénéficier d'un financement européen dans le cadre du projet « Advanced Digital Skills AI & Health » (compétences numériques avancées en matière d'IA et de santé).

**Candidatures**:

L'étudiant intéressé par un stage doit être inscrit en Master 2 « Biologie & Santé », parcours ”IA et biomarqueurs“ à Aix-Marseille Université afin d'acquérir les compétences académiques correspondant à ce niveau. Les candidats doivent envoyer les documents suivants :

* le formulaire complété et les pièces jointes doivent être renvoyés par e-mail à Mme Nicole Haroun : nicole.haroun@univ-amu.fr , chef de projet pour le projet européen « AI and Health». Les pièces jointes sont une lettre de motivation pour effectuer un stage, un CV, une convention de stage (le formulaire d'Aix-Marseille Université est disponible sur le lien : https://aiandhealth.eu/), une attestation d'assurance responsabilité civile, une copie de la carte d'étudiant ou de l'attestation d'inscription à l'université et une carte d'identité.
* La période de stage doit être en adéquation avec l'objectif du Master :

- une compréhension complète de la manière dont l'IA est utilisée dans la recherche biomédicale et la recherche sur les soins de santé,

- une meilleure identification, un développement contrôlé et une validation des biomarqueurs utilisés pour la prévention, le diagnostic ou le suivi des maladies,

- une utilisation plus appropriée des outils et des méthodes des technologies de l'information pour analyser les données afin d'exploiter le plein potentiel des grands ensembles de données provenant de la recherche médicale et biologique.

- les dernières techniques d'exploitation de l'IA, telles que l'apprentissage automatique et l'apprentissage en profondeur, afin de proposer des solutions innovantes en médecine personnalisée, et d'améliorer la qualité de vie des patients.

- la conception, la planification et la réalisation de recherches à fort impact,

- la participation à des projets de recherche interdisciplinaires faisant appel à des compétences en biologie, en IA et en bio-informatique, en identifiant les contributions spécifiquement requises de chaque domaine scientifique principal pour proposer des solutions innovantes dans le domaine de la santé.

**Critères de sélection** : le choix du lieu de stage est le facteur prépondérant dans la décision d'attribution de la subvention, en fonction de la localisation du stage sur le territoire français métropolitain et ultramarin ou dans un pays tiers non associé au programme Erasmus+. La décision d'attribution de l'allocation est prise sur la base des exigences du stage, du mérite et des qualifications individuelles de l'étudiant.

**Pondération des critères d'évaluation** :

1. la thématique du sujet de stage doit être en parfaite adéquation avec l'objectif du Master (3/5 points) ;
2. le fort potentiel de publication en lien avec les résultats obtenus pendant le stage (1/5 points) ;
3. l'acquisition de nouvelles compétences numériques et techniques (1/5 points).

Les dossiers des candidats retenus sont sélectionnés par des représentants de l'équipe pédagogique du Master « Biologie & Santé », qui comprend au moins 3 membres de l'équipe pédagogique, dont un représentant de l'Institut Laënnec.

**Modalités de paiement** : l'étudiant est rémunéré par Aix-Marseille Université, en fonction du temps passé dans l'organisme d'accueil et déclaré dans le relevé d'heures pour le paiement du stage.

**Budget maximum de cet appel** : 210 000 euros

**Montant de l'indemnité mensuelle de stage** : entre 487,20 euros (16 jours) et 639,45 euros (20 jours).

**Avertissement légal :**

Cet appel (ainsi que le soutien financier qui y sera apporté) n'est PAS une action de l'UE. Cet appel est lancé uniquement par **Aix-Marseille Université (amU)**. Le soutien financier aux candidats sélectionnés sera fourni **directement par amU en son nom propre** et **sous sa propre responsabilité**. La responsabilité propre d'amU comprend la préparation et la rédaction de cet appel ainsi que la sélection des candidats retenus qui recevront ledit soutien financier. La publication de cet appel sur le portail des appels d'offres et des financements de l'UE est faite uniquement à des fins d'information dans le but d'accroître la visibilité de cet appel auprès du grand public, y compris auprès des candidats potentiels (c'est-à-dire les étudiants). Cette publication ne doit pas être interprétée comme une approbation directe ou indirecte du contenu et des conditions de cet appel par les autorités compétentes de l'UE, ni comme une forme de renonciation à la responsabilité d'**amU** décrite ci-dessus.